

### → L'ABONNEMENT BOVICLIC WEB

#### **Pourquoi choisir Boviclic Web ?**

Il existe de nombreuses applications pour gérer son cheptel, mais plusieurs raisons poussent nos agriculteurs à choisir Boviclic Web.

Nos utilisateurs choisissent Boviclic Web car c'est un outil sur-mesure qui permet de :

- Faciliter votre quotidien
- Gérer plus efficacement votre cheptel
- Gagner du temps
- Simplifier vos obligations administratives
- Travailler en toute sérénité
- Un outil accessible n'importe où (via connexion internet)
- Un outil visible sur différents supports (téléphone portable, tablette, ordinateur)
- Des mises à jour régulières afin de répondre à vos besoins émergents

En Savoie Mont-Blanc, les abonnements Boviclic Web sont gérés par la même équipe que l'EDE (Etablissement de l'Élevage).

Vous bénéficiez ainsi de leur expertise sur le sujet !

#### **Quelle est la durée de mon abonnement ?**

L'abonnement est valide sur l'année civile en cours jusqu'au 31 décembre et sera reconduit tacitement. Sans demande de résiliation respectant le préavis prévu aux conditions générales de vente, l'abonnement se poursuit donc automatiquement.

Tout abonnement ouvert au 1<sup>er</sup> janvier de l'année sera automatiquement facturé.

#### **Quelle est la périodicité de facturation prévue ?**

Tout abonnement actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours est dû. La facture d'abonnement est envoyée au cours du premier semestre de l'année.

### → NOUVEAUX ABONNÉS

#### **Lorsque je suis un nouvel abonné, la 1<sup>ère</sup> année est plus chère. Pourquoi ?**

Si vous êtes nouvel abonné Boviclic Web, vous allez en effet payer un droit d'entrée la 1<sup>ère</sup> année qui correspond à la mise en service de votre compte. Le montant des droits d'entrée varie selon la formule d'abonnement que vous avez choisie.

Le coût de votre abonnement sera en revanche proratisé selon le mois de souscription.

#### *Exemple 1 :*

Vous êtes un nouvel abonné et vous souscrivez à la formule Boviclic Technique en janvier.

La 1<sup>ère</sup> année, vous paierez 240 € HT dont :

- 108 € HT de droits d'entrée (= mise en service de votre compte Boviclic Technique)
- + 132 € HT d'abonnement annuel pour une année complète.

La 2<sup>nde</sup> année, vous ne paierez que 132 € HT par an.

#### *Exemple 2 :*

Vous êtes un nouvel abonné et vous souscrivez à la formule Boviclic Essentiel en juillet.

La 1<sup>ère</sup> année, vous paierez 111€ HT dont :

- 66 € HT de droits d'entrée (= mise en service de votre compte Boviclic Essentiel)
- 45 € HT d'abonnement annuel pour 6 mois d'abonnement (juillet à décembre).

La 2<sup>nde</sup> année, vous ne paierez que 90 € HT pour votre abonnement annuel.

#### **J'ai souscrit à une formule Boviclic. Quand vais-je commencer à avoir accès à mes différents modules ?**

Le délai de paramétrage de vos différents modules est de 15 jours maximum.

En cas de problème, merci de vous rapprocher du service IPG.

- par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30 au 06 65 28 64 61
- par email : marjorie.lavieille@smb.chambagri.com

### → **ABONNÉS HISTORIQUES WEB : QUESTIONS RELATIVES AUX NOUVELLES FORMULES**

#### **J'ai souscrit à la formule Boviclic Technique. Quand vais-je commencer à avoir accès à mes différents modules ?**

Le délai de paramétrage de vos différents modules est de 15 jours maximum.

En cas de problème, merci de vous rapprocher du service IPG.

- par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30 au 06 65 28 64 61
- par email : marjorie.lavieille@smb.chambagri.com

#### **Jusqu'à présent, j'étais abonné aux modules Inventaire à 30 € et Bonnes Pratiques à 65 € et je payais donc un abonnement total de 95 € par an. Avec vos nouvelles formules, pour conserver les deux modules que j'utilise, je dois choisir la formule Boviclic Technique à 132 € ce qui représente une forte augmentation de mon abonnement annuel. Je ne suis pas content(e) de cette augmentation !**

Nous sommes désolés que vous soyez mécontent de cette augmentation. Nous avons revu nos formules pour convenir au plus grand nombre et nous avons conscience que cela ne fera pas que des heureux.

Ainsi, vous avez raison : pour continuer à bénéficier des modules Inventaire et Bonnes Pratiques, c'est l'abonnement Boviclic Technique qui répond à votre besoin.

L'abonnement coûte effectivement 132 € HT soit une augmentation de 37 € HT par an pour vous selon votre abonnement historique. Ramené à l'échelle mensuelle, cela ne représente finalement que 3€ HT supplémentaires par mois.

Grâce à la formule Boviclic Technique et pour ces 37 € HT supplémentaires, vous allez bénéficier de nouvelles fonctionnalités avec les modules Phone et Economie qui complètent la formule :

- Accessibilité rapide et à tout moment aux données
- Saisie directement sur le terrain
- Consultation de la liste des ventes, pensions, pertes et achats
- Déclaration des aides aux bovins allaitants (ABA)
- Calcul et simulation des unités de gros bétail (UGB)

### → ABONNÉS PC : QUESTIONS RELATIVES AUX NOUVELLES FORMULES

#### **Je suis adhérent(e) au Boviclic PC inventaire, vous me demandez de passer en web, suis-je obligé ?**

A compter de 2021, votre logiciel Boviclic PC ne sera plus mis à jour et ne bénéficiera plus du développement de nouvelles fonctionnalités.

Avec Boviclic WEB, vous vous assurez de toujours bénéficier de la dernière version de l'outil tout en continuant à profiter des fonctionnalités que vous connaissez déjà.

Pour faciliter la transition vers Boviclic WEB et vous éviter ces situations éventuellement bloquantes, nous avons créé

3 formules adaptées à vos besoins.

Vous pourrez ainsi choisir celle qui correspond le mieux à vos usages au quotidien pour la gestion de votre troupeau.

Toutefois, si vous souhaitez ne plus bénéficier de Boviclic pour l'année 2022, nous vous invitons à nous envoyer un formulaire de résiliation avant le 30 novembre 2021.

#### **J'ai un abonnement Boviclic PC, j'ai été alerté(e) qu'il n'y a plus de mise à jour, je demande à passer en Boviclic WEB. Comment procéder ? Qu'est-ce qui va m'être facturé(e) ?**

Merci de nous contacter :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30 au 06 65 28 64 61
- Par email : marjorie.lavieille@smb.chambagri.com

Il vous sera facturé 65 € HT de forfait passage de PC à WEB + l'abonnement annuel au pack choisi :

- 90 € HT pour le PACK BOVICLIC ESSENTIEL (Modules Inventaire + Phone + Economie)
- 132 € HT pour le PACK BOVICLIC TECHNIQUE (Pack Boviclic Essentiel + Module Bonnes Pratiques **ou** Reproduction)
- 174 € pour le PACK BOVICLIC PREMIUM (Pack Boviclic Essentiel + Modules Bonnes Pratiques **et** Reproduction)

### → MODIFICATION DE MON ABONNEMENT

#### **Est-ce que je peux changer de formule en cours d'année ?**

Oui, si votre formule initiale ne vous convenait pas entièrement, vous pouvez changer de formule à tout moment de l'année pour souscrire à des modules supplémentaires.

Cette évolution de formule entraînera un complément tarifaire à votre abonnement.

Si vous souhaitez au contraire revoir à la baisse votre formule, nous procéderons à la modification de votre abonnement au

1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

#### Exemple 1 :

J'ai souscrit au 1<sup>er</sup> janvier à la formule Boviclic Basique (formule réservée aux abonnés historiques Boviclic uniquement) à 45 € HT par an. Je souhaite au 1<sup>er</sup> avril passer à la formule Boviclic Essentiel à 90 € HT par an.

Dans ce cas, nous vous facturerons un forfait de changement de formule de 45 € HT.

#### Exemple 2 :

J'ai souscrit au 1<sup>er</sup> janvier à la formule Boviclic Basique à 45 € HT par an. Je souhaite au 1<sup>er</sup> avril passer à la formule Boviclic Technique à 132 € HT par an.

Dans ce cas, nous vous facturerons 129 € HT soit 45 € HT pour le passage entre Boviclic Basique et Boviclic Essentiel plus 84 € HT pour le module supplémentaire Bonnes Pratiques ou Reproduction.

#### Exemple 3 :

J'ai souscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la formule Boviclic Technique à 132 € HT par an. Je souhaite au 1<sup>er</sup> avril passer à la formule Boviclic Essentiel à 90 € HT par an.

Dans ce cas, nous vous facturerons un abonnement à Boviclic Technique à 132 € HT en 2021 et nous modifierons votre abonnement pour une formule Boviclic Essentiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le montant de votre facture 2022 s'élèvera alors à 90 € HT par an.

#### Exemple 4 :

Je suis abonné(e) à la formule Boviclic Technique avec le module Bonnes Pratiques à 132 € HT par an.

Je souhaite au 1<sup>er</sup> juillet passer à la formule Boviclic Premium pour répondre à mes besoins.

Dans ce cas, nous vous facturerons 84 € HT pour le module supplémentaire Reproduction. L'année prochaine, vous serez automatiquement abonné à la formule Boviclic Premium et vous devrez vous acquitter de l'abonnement correspondant à 174 € HT.

#### **Je souhaite changer de formule, comment procéder ?**

Merci de nous contacter :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30 au 06 65 28 64 61
- Par email : marjorie.lavieille@smb.chambagri.com

### **Si je change de formule, est-ce que je dois payer une nouvelle fois les frais de mise en service ?**

Non. Vous payez les frais de mise en service seulement lorsque vous vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois à Boviclic Web. Si vous changez de formule en cours d'année car vous avez besoin de modules supplémentaires, vous paierez toutefois un forfait en fonction de l'évolution souhaitée.

### → CESSATION D'ACTIVITÉ & CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ

#### **Je cesse mon activité d'élevage au cours de l'année civile, mon abonnement BOVICLIC s'arrête-t-il automatiquement à la date de cession ?**

Non, votre abonnement BOVICLIC ne sera pas automatiquement résilié à la date de cession. Conformément à votre contrat, l'abonnement BOVICLIC est reconduit tacitement : tout abonnement actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est dû. Si vous envisagez de cesser votre activité, vous devez nous envoyer votre demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception pour arrêter votre abonnement à BOVICLIC conformément à votre contrat.

#### **Au cours de l'année, je vais m'associer avec un autre éleveur au sein d'un GAEC. Nous sommes tous les deux abonnés à BOVICLIC et nous ne voulons conserver qu'un seul abonnement pour notre nouvelle société. Comment cela se passe-t-il ?**

Conformément à votre contrat, tout abonnement actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours est dû et sera facturé. Votre nouvel associé et vous recevrez donc tous les deux une facture pour vos abonnements respectifs pour l'année en cours.

Tout abonnement est non cessible, le transfert d'abonnement pour votre GAEC devra donc passer par un nouveau contrat entre la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et votre nouvelle société pour laquelle nous devons créer un nouveau numéro de détenteur.

Parce que vous paierez déjà un abonnement pour cette année, seuls les droits d'entrée correspondant au paramétrage de votre GAEC vous seront facturés. Le montant dépendra de la formule que vous aurez choisie et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire en cas de souscription à une formule plus complète.

Mes associés et moi avons décidé de dissoudre notre GAEC cette année et je vais reprendre l'exploitation en mon nom propre. Comment se passe le transfert de mon abonnement BOVICLIC ? Cela dépend de la situation de l'abonnement de votre GAEC au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

- Si l'abonnement de votre GAEC a été résilié et qu'il n'était plus actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année : vous serez facturés du montant de l'abonnement selon votre formule et des droits d'entrée. En effet, tout abonnement est non cessible. Le transfert d'abonnement en votre nom propre devra donc passer par un nouveau contrat entre la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et vous pour laquelle nous devons créer un nouveau numéro de détenteur. Les droits d'entrée correspondent au paramétrage de votre nouveau compte détenteur.
- Si l'abonnement de votre GAEC était actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année : conformément au contrat, tout abonnement actif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours est dû et sera facturé. Le GAEC devra donc s'acquitter de l'abonnement pour l'année en cours. Tout abonnement est non cessible, le transfert d'abonnement en votre nom propre devra donc passer par un nouveau contrat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc pour laquelle nous devons créer un nouveau numéro de détenteur.

Parce que l'abonnement pour cette année aura été réglé par le GAEC, seuls les droits d'entrée correspondant au paramétrage en votre nom propre vous seront facturés. Le montant dépendra de la formule que vous aurez choisie et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire en cas de souscription à une formule plus complète.

### → RESILIATION

#### **Comment résilier mon abonnement ?**

Vous devez envoyer une demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du service IPG.

- Résiliation abonnement Web : la lettre recommandée doit être envoyée 6 mois avant la reconduction tacite de l'abonnement c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard (cachet de la Poste faisant foi).
- Résiliation abonnement PC : la lettre recommandée doit être envoyée 1 mois avant la reconduction tacite de l'abonnement c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> novembre au plus tard (cachet de la Poste faisant foi).

### → CONTACT EN CAS DE BESOIN

#### **J'ai une autre question relative à mon abonnement, qui dois-je contacter ?**

Vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30 au 06 65 28 64 61
- Par email : [marjorie.lavieille@smb.chambagri.com](mailto:marjorie.lavieille@smb.chambagri.com)
- Par courrier : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc – Service IPG - 40, rue du Terraillet - 73190 Saint Baldoph

#### **Je souhaite soumettre une suggestion ou une idée. Comment faire ?**

Vous avez une suggestion concernant une fonction précise de l'application ?

Nous travaillons constamment à l'amélioration de notre offre de services. Pour cela, nous sommes à l'écoute de nos agriculteurs et très intéressés par vos retours.

- Merci de nous envoyer vos suggestions par mail : [marjorie.lavieille@smb.chambagri.com](mailto:marjorie.lavieille@smb.chambagri.com)

Bien sûr, nous ne pouvons assurer la mise en place de toutes les suggestions, mais nous les enregistrerons et ferons de notre mieux pour vous satisfaire !